



Compte rendu de la F3SCTD des Hautes-Pyrénées du 4 juin 2024

Présents :

Administration : Mme Miquel-Val (IA-DASEN), Mme GONCET (SG DSDEN), Mme BARRAU (Inspectrice Santé Sécurité au Travail)

Conseillers de prévention : Mme AUDEVARD, M. DARRE

Représentants des personnels : Gaël LE MAB et Christelle BRANDAN (FNEC FP-FO), FSU (5), SGEN CFDT (3), UNSA (2), CGT (1)

Déclarations des organisations syndicales (SNUipp, SNES, SGEN CFDT, FO)

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO

Madame la directrice académique,

Madame la secrétaire générale,

Mesdames et messieurs les membres de la F3SCTD,

Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs inquiétudes soulevées par les personnels.

De très nombreux collègues enseignants et AESH sont en difficulté face à des situations d'inclusion problématiques. Le constat est le même partout : dans les registres SST, au cours des visites d'écoles, lors des réunions syndicales... La politique d'inclusion systématique et forcée conduit à des situations catastrophiques. Les représentants du ministère reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes que la question de l'École inclusive est sensible. Selon leurs chiffres, en France, ce sont 23000 élèves qui ne bénéficient pas de place dans les ESMS malgré une notification de la MDPH. Seulement 17% des élèves en attente d'une place en ESMS sont scolarisés avec l'appui d'une ULIS, ce qui signifie que 83% sont en classe ordinaire sans aucun soutien ou sont déscolarisés. Dans le département, selon l'IEN ASH, il y aurait 70 situations problématiques dans le 1er degré. Lors du dernier groupe de travail sur les RSST, nous avons à nouveau constaté, sans surprise, le nombre croissant de collègues enseignants et AESH confrontés à des élèves hautement perturbateurs au bord de l'épuisement professionnel. De formation spécialisée en formation spécialisée, les représentants des personnels ne cessent de vous alerter sur les problèmes que posent le manque de structures d'enseignement spécialisée, sur le fait que cela prive les élèves concernés de leurs droits, et sur l'incapacité structurelle de l'administration à concilier la nécessité d'accueillir tous les enfants à l'École et celle de protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Pour la FNEC FP-FO, l'Acte 2 de l'École Inclusive et la fermeture des ESMS vont dégrader encore plus les conditions de travail des personnels.

Ce qu'il faut, c'est le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médicosociaux.

Une autre préoccupation des personnels pour la rentrée prochaine concerne la réforme du choc des savoirs de ses répercussions sur les conditions de travail et les emplois du temps. Les professeurs de mathématiques et de français sont en première ligne, et notamment les TZR de ces deux disciplines. La nécessité d'avoir une progression commune en mathématiques et français est une attaque directe contre la liberté pédagogique et va faire peser sur les collègues en service partagé une charge de travail encore plus importante.

Par ailleurs, le contexte de pénurie d'enseignants (en particulier en français et mathématiques) dans lequel va être mise en place cette réforme est particulièrement inquiétant. Le gouvernement n'a prévu que 2300 ETP alors qu'il en aurait fallu au moins 6000 selon l'estimation du syndicat ID-FO. Il n'y aura clairement pas

suffisamment de professeurs sous statut à la rentrée. Les pistes explorées par le gouvernement pour pallier ce manque (recours aux retraités, détachements de professeurs des écoles, recours aux contractuels...) témoignent d'une volonté assumée de déréglementation et de contractualisation. Comment peut-on prétendre "élever le niveau" dans ce contexte ? Par ailleurs, ce n'est pas le projet de réforme de la fonction publique du ministre Guérini avec la disparition des catégories A, B et C; ni celle de la réforme de la formation des enseignants et des concours avec des "stagiaires alternants" rémunérés à hauteur de 900€ par mois ou des étudiants fonctionnaires stagiaires M2 surchargés d'exigences multiples, qui vont permettre une meilleure attractivité de la fonction publique et ainsi remédier à la crise du recrutement.

Enfin, dans un contexte de coupes budgétaires en cours et à venir (10 milliards en moins cette année pour les services publics, 20 milliards l'année prochaine), nous nous interrogeons sur l'utilisation qui est faite de l'argent dans l'Éducation Nationale : CNR, pacte, uniforme, SNU, réforme de la voie pro, distribution de pièces de 2€ aux élèves des écoles élémentaires... rien qui ne permette d'améliorer les conditions de travail des personnels !

Vous l'aurez compris, la rentrée 2024 suscite de vives craintes quant à la dégradation des conditions de travail, que ce soit à cause des réformes que le gouvernement veut mettre en œuvre contre l'avis de la majorité des organisations syndicales, ou à cause du manque de personnels toutes catégories confondues.

Réponse de l'IA DASEN

L'Inspectrice a bien entendu les inquiétudes concernant les élèves hautement perturbateurs et souhaite ne pas faire l'amalgame avec l'inclusion. Elle entend que ces situations ont un impact et une répercussion sur la gestion de classe et l'état de santé des personnels.

L'IA nous informe qu'elle reçoit 2 à 5 faits établissement par jour, notamment sur la problématique des élèves hautement perturbateurs. (!!!)

Concernant le manque de places dans les établissements spécialisés, l'IA précise que l'accueil dans un établissement spécialisé est soumis à l'accord des parents. Un travail d'accompagnement des familles est engagé. Elle précise que notre département est un des départements où le pourcentage d'accueil en établissement spécialisé est supérieur à tous les autres départements.

Au-delà des établissements médico-sociaux qui pourraient être un recours, l'IA explique la nécessité de travailler avec des équipes spécialisées (mobiles ?) qui réussissent à apaiser des situations délicates.

Concernant le choc des savoirs, la réforme vise la réussite de tous, et notamment les plus fragiles. Il faut adapter les moyens, la pédagogie et la didactique. L'académie de Toulouse a donné les moyens suffisants (en heures). Les conditions d'apprentissages sont en train d'être organisées par les chefs d'établissements (emploi du temps, salle, matériel...) Nous sommes dans une phase de préparation soucieuse des conditions de travail.

Adoption du PV du 02/02/2024 :

Le PV est adopté à l'unanimité.

OSM : orientations stratégiques ministérielles :

La secrétaire générale a fait lecture des OSM, qui sont une liste d'actions qui sont tellement éloignées de la réalité de notre quotidien qu'elles en deviennent risibles.

L'ISST a annoncé le recrutement de 2 médecins du travail pour la rentrée 2024, ainsi qu'un ergonome.

Actuellement, 2 infirmières du travail sont présentes au rectorat. Les dossiers techniques amiante (DTA) ont été mis à jour dans tous les lycées du département, la conseillère de prévention précise qu'elle est en train de les récupérer pour les collègues.

La formation spécialisée a fait plusieurs demandes :

Nous demandons que ces OSM soient respectées et notamment que la FS :

- soit consultée sur les mesures d'aménagement de poste (handicap) et le suivi des préconisations du médecin
- soit informée des accidents de service et maladies professionnelles déclarés
- disposent des éléments de bilan du dispositif de signalement VDHAS
- soit associée à la politique de prévention des établissements concernant les RPS : choix des démarches d'évaluation, recensement des risques, analyse des résultats de ces démarches
- > Prévention primaire : actualisation annuelle des DUER avec intégration **obligatoire** des RPS dans une démarche participative qui associe tous les personnels
- > Prévention secondaire : analyse par la méthode de situation problème ANACT
- > Prévention tertiaire : identification et prise en compte des RPS, orientation **systématique vers les dispositifs et acteurs de prévention**

- **Sur le risque routier : nous demandons**

- > d'éviter les trajets inutiles (penser l'emploi du temps des AESH),
- > un ordre de mission obligatoire notamment pour les directeurs des RPI dispersés à direction unique,
- > un ordre de mission (via Andjaro) correspondant au lieu d'exercice du titulaire remplaçant (RPI dispersés à direction unique).

- **Sur la santé mentale qui doit être mieux préservée et intégrée dans la politique de santé :**

- > des actions de sensibilisation, de formation en secourisme santé mentale vont-elles être mises en place ?
 - > dans le cadre des situations de RPS liées à la présence d'élèves « hautement perturbateurs » nous attirons l'attention sur :
 - les états de stress induits
 - la surcharge mentale consécutive à l'adaptation à ce public, sans formation préalable.
- Ils sont susceptibles d'altérer la santé mentale des personnels et doivent être à ce titre être pris en compte dans une politique de prévention.**

Programme de prévention départemental :

Ce programme départemental avait été présenté à la précédente instance. Il a été mis à jour et soumis au vote :

Abstention : 1 FO Pour : 9

Explication du vote FO : la partie gestion des élèves à comportement perturbateurs reprend les éléments présentés par l'IEN ASH en groupe de travail. Les personnels attendent autre chose qu'un énième protocole !

Questions de la FS :

- Déménagement de la DSDEN : une enquête du CSA FS Spécial Académique est-elle programmée ?
pas de réponse
- Fiches action projets PAS : quelles modalités de diffusion sont prévues et à destination de quel public ?
pas de réponse
- Formation : les directeurs d'école seront-ils inclus dans cette formation ? *ce n'est pas prévu*
- RSST : nous constatons malgré une amélioration que les mentions ne sont pas toutes visées et que le nombre de réponses reste plus qu'insuffisant (au regard des OSM 2024 qui stipulent que chaque mention doit avoir réponse) *La réponse n'est pas forcément écrite sur le RSST, ce n'est pas une obligation réglementaire.*
- « Femmes » : les personnels souffrant d'endométriose sont-elles informées des aménagements possibles ? *La Secrétaire Générale propose un travail avec la secrétaire de la FS et la référente VDHAS (violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes).*

Bilan des actions en santé et sécurité au travail :

C'est une liste d'actions effectuées par l'administration tout au long de l'année qui soulève les problèmes que nous relevons dans les RSST, sans y apporter de solutions.

Questions de la FS :

- **Sur les accidents de service et maladies professionnelles**

Comment la FS est-elle informée des cas graves nécessitant une enquête ? A ce jour, nous ne sommes destinataires que du bilan des accidents de service en fin d'année. *Pas de cas grave à la connaissance de l'administration.*

- **Sur le suivi des signalements DUER**

A ce jour la FS n'est pas informée. *Pas de réponse*

- **Sur les dossiers NEFLE - Fonds Vert – Edurénov**

Quels sont les établissements concernés ? Sur quels critères les candidatures ont-elles été retenues ? *Pas de réponse*

- **FOCUS école inclusive**

- Quelles écoles participent encore à ce « dispositif » ? Un bilan a-t-il été réalisé ? Le dispositif est-il reconduit pour 2024-2025 ? *Pas de réponse*

- Le document en cours de rédaction (ASH/médico social) pourra-t-il être communiqué aux enseignants ? *Oui, mais de délai*

- **Sur le Plan de formation SST**

Les directeurs peuvent-ils être également bénéficiaires de la formation ? *Pas de réponse*

- **Sur les CPD**

La mission « déménagement » de la DSDEN fait-elle partie de la mission des CPD ? *Pas de réponse*

- **Sur les AP**

- Nous demandons à être destinataires du bilan des APC. *Oui*

- Nous demandons communication des lettres de cadrage et du temps de décharge. *Oui*

- **Sur les RSST/DUER et les RPS**

Les mentions RPS sont majoritaires dans le RSST mais absentes des DUER.

Nous demandons que les RPS soient intégrés aux DUER (OSM 2024). *Les personnels ne sont pas informés de cette option.*

Vote des préconisations du RPI de l'Arros :

La visite a eu lieu le 4 avril 2024.

Les préconisations sont votées à l'unanimité.

Proposition d'avis formulés par la FS suite à l'étude et à l'analyse du RSST :

Avis 1 : Suivant les orientations stratégiques ministérielles 2024 « les inscriptions portées au RSST doivent faire l'objet d'une réponse de la part de l'administration ».

La FS demande que cette directive soit appliquée.

Avis 2 : La FS demande que les mentions RSST dont l'objet est le comportement d'élèves « hautement perturbateurs » soient immédiatement signalées par le chef de service au pôle ressource ASH qui devra intervenir dans les plus brefs délais.

La FS demande que l'IEN ASH tienne informée la FS du suivi de ces situations à chaque instance CSA FS.

Avis 3 : La FS demande que les avis et les réponses de l'administration soient publiés dans le bulletin départemental (1^{er} et 2nd degré) dans le délai prescrit par les textes (un mois). Nous rappelons que les réponses de l'administration aux avis de la FS doivent être apportées dans un délai de 2 mois maximum.

Les avis sont votés à l'unanimité.

Pour l'avis 3, l'IA apportera une réponse négative : le bulletin départemental a une vocation pédagogique.

Proposition de calendrier pour la formation spécialisée en 2024/2025 :

Les propositions d'établissements à visiter sont acceptées. (vote unanime)

Questions diverses :

La formation spécialisée demande à pouvoir rédiger, diffuser et analyser une enquête concernant les RPS. Mme la SG est en recherche de personnes qui puissent accompagner cette démarche. Un personnel de la MGEN, du réseau PAS, pourrait faire une intervention à ce sujet. Mme Barrau (ISST), interpelle sur la clarté des objectifs de l'enquête et des attentes que celle-ci peut susciter auprès des personnels.

Sur les avis votés en séance du 2/02/24 :

- **Sur la réponse à l'avis 1 : diffusion des informations sur le RSST (utilité/ procédure)**

La FS demande qu'une présentation soit faite par le chef d'établissement plénière à la rentrée dans les EPLE:

- présentation et missions des APE

- présentation du RSST et de la Formation spécialisée (démonstration de l'utilisation sur ARENA)

Le chef d'établissement doit intégrer ces informations ainsi que la composition et les coordonnées de la FS au livret d'accueil.

Dans le 1^{er} degré ces informations seront diffusées par le directeur lors de la réunion de rentrée.

Un affichage en salle des professeurs devra comporter ces mêmes informations : la FS se propose de rédiger cet affichage lors d'un GT.

La secrétaire générale fera un rappel aux chefs d'établissements.

- **Sur la réponse à l'avis 2 : diffusion de la synthèse des questionnaires**

« Guide méthodologique d'aide à l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS dans la fonction publique » Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) livret 3

p.28 « Remplir le questionnaire demandé crée des attentes chez celui ou celle qui le remplit. Aussi, un premier retour rapide sur les résultats doit-il être fourni aux agents : le questionnaire fait naître des attentes chez les participants quant aux résultats (se situer par rapport aux autres) et à la mise en place d'actions. Dans le même esprit, des mesures de prévention correspondant aux problématiques mises en évidence par le questionnaire doivent être rapidement annoncées et leur calendrier précisé »

La FS demande que la synthèse des questionnaires (par conséquent anonymisée) soit transmise aux personnels concernés en annexe des préconisations. Cette synthèse ne sera pas obligatoirement diffusée sur le site de la DSDEN.

L'IA reste sur sa position : refus.

- **Sur la réponse à l'avis 3 : diffusion des préconisations**

La FS demande que les préconisations soient diffusées aux personnels dès réception. Les réponses à ces préconisations par le chef de service peuvent être diffusées ultérieurement.

La secrétaire générale fera un rappel en ce sens.

- **Sur la réponse à l'avis n°4 : expérimentation**

La FS considère que les expérimentations (comme notamment celle menée au Collège de Maubourguet) impacte par définition fortement l'organisation et les conditions de travail des personnels. Les personnels du site de Maubourguet se sont largement exprimés en ce sens.

Nous réitérons la demande d'être consultés lors d'expérimentations.

L'IA informera la FS.